

**LISTE DES MEDECINS AGREES PAR LA PREFECTURE DU CHER
CONSULTANT HORS COMMISSION MEDICALE (en cabinet privé)
au 08 mars 2024**

Docteur	Adresse	Téléphone
CAMUS Jean-Louis	56 rue Anatole France – Bat. B1 18100 VIERZON	06.38.02.68.68
CLASQUIN Maryse	2 rue des écoles 18160 CHEZAL-BENOIT	06.72.02.13.40
DE BONNEVAL Arnaud	3 rue des charmillles 18340 LEVET	06.31.27.56.35
ELIZONDO Bernard	6 rue des épinettes 18100 VIERZON	02.48.71.66.47
FERRAND Jean-Marie	2 rue du Bois au Moine 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS	06.09.70.23.85
JACQUIN Philippe	61 rue Anatole France 18200 ST-AMAND-MONTROND	02.48.96.16.60
JOUANNAUD Jean-Marc	9 rue Aristide Maillol 18000 BOURGES	07.61.08.58.06
LOEPER Sylvie	3 impasse des charmillles 18340 LEVET	
MROZEK Michel	1 rue de la Tuilerie 18200 ST-AMAND-MONTROND	02.48.96.80.01 02.48.48.17.28
RIVIERE Jean-Marie	Parc Esprit 1 -6 rue Archimède 18000 BOURGES	07.83.24.28.72
SIMONNET Viviane	113 rue de Vauvert 18000 BOURGES	06.21.37.14.75
STROINSKI Frédéric	10 rue Etienne Soyer 18700 AUBIGNY-SUR-NERE	02.48.58.81.64
Docteur	Adresse	Téléphone
BENNAGA Mohamed	C.Hospitalier.-1 Bd de l'Hôpital 58033 NEVERS	06.81.52.19.48
CHENE Paul	9 rue du Dr Michel Gaulier 58640 VARENNES VAUZELLES	06.07.54.73.16
CONNAN Jean-Baptiste	3 rue Ernest Renan - le Banlay 58000 NEVERS	06.82.09.86.15
DAGARD Philippe	4 rue du Limousin 23600 BOUSSAC	05.55.65.08.28
JOUSSEAUME Claude	24 av. Georges Clémenceau 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	03.86.37.40.31
MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE Armand	4 rue Louis Paris 58200 COSNE-COURS / LOIRE	03.86.26.61.00
MONASSON Paul	4 rue Louis Paris 58200 COSNE-COURS / LOIRE	03.86.26.61.00
ROCHE Stéphane	22 rue de la poste 58000 ST-ELOI	03.86.58.63.41
SAUDEMONT Gervais	16 avenue Laubespain 58150 POUILLY SUR LOIRE	07.54.35.09.80

Vous devez prendre rendez-vous chez un médecin de la liste qui ne soit pas votre médecin traitant

Pièces à apporter au médecin le jour de la visite :

- formulaire «avis médical» cerfa n° 14880*02 (à télécharger sur le site de la préfecture)
- questionnaire médical (à télécharger sur le site de la préfecture)

Après visite pour renouvellement de la catégorie B délivrée pour la conduite des véhicules spécialement aménagés pour tenir compte du handicap du conducteur (visite gratuite sur présentation de la carte d'handicapé) ou pour renouvellement des catégories C1 C1E C CE D1 D1E D et DE :

- vous devez faire votre demande de permis de conduire sur Internet sur le site de l'ANTS <http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Après visite pour la conduite des taxis et voitures de transport avec chauffeurs, ambulances, ramassage scolaire, transport public de personnes :

- vous devez faire une demande d'attestation sur papier libre à la préfecture
- une photocopie du cerfa 14880*02 « avis médical » remis par le médecin à l'issue de la visite médicale
- joindre une photocopie recto-verso du dernier permis de conduire conforme au dernier avis médical
- une photocopie de votre carte, diplôme ou attestation professionnels ;
- une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité
- une enveloppe timbrée en recommandé avec AR libellée à votre adresse
- une photo d'identité